

Motion 2818

Lutter contre l'illectronisme

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la tendance au tout-numérique ;
- la dématérialisation des services de l'Etat ;
- l'obligation de posséder un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable permettant de procéder à des démarches par voies électroniques ;
- que seulement 38% des personnes de plus de 70 ans se connectent fréquemment à internet ;
- qu'en Suisse, 1,5 million de personnes entre 16 et 65 ans ne possèdent que peu ou pas du tout de compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), dont 300 000 en Romandie,

invite le Conseil d'Etat

- à veiller, à ce que conformément aux alinéas 1 et 2 de l'article 4 de la loi sur l'administration en ligne (B 4 23), toutes les démarches administratives puissent se faire aussi bien d'un point de vue électronique que d'un point de vue papier ;
- à fournir une aide en présentiel pour pouvoir procéder à une démarche administrative ;
- à aider toute personne qui en aurait besoin à acquérir les compétences nécessaires pour l'utilisation des TIC.